

Les épreuves terminales, le contrôle continu et les options

Le diplôme du baccalauréat est délivré au vu des résultats obtenus par le candidat, d'une part à des **épreuves terminales qui représentent 60% de sa note globale**, et d'autre part aux évaluations organisées pendant sa scolarité en classes de première et de terminale dans le cadre d'un **contrôle continu qui représente 40% de sa note globale**. Les résultats obtenus pendant le cycle terminal dans des **enseignements optionnels sont également pris en compte** pour l'examen.

Les cinq épreuves terminales représentent 60% des coefficients au titre des enseignements obligatoires. Elles sont constituées :

- des épreuves anticipées de **français** (affectées d'un coefficient 10),
- de l'épreuve de **philosophie** (avec un coefficient 8),
- de **deux épreuves d'enseignement de spécialité** (dotée chacune d'un coefficient 16),
- et d'une épreuve orale dite « **Grand Oral** » (dont le coefficient est de 10).

Voie générale		
Première	Terminale	Total cycle
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales		
Français	10	10
Philosophie		8
Enseignement de spécialité 1	16	16
Enseignement de spécialité 2	16	16
Grand oral	10	10
		60

S'agissant des autres enseignements obligatoires, représentant 40% des coefficients, ils sont affectés des coefficients suivants :

- L'enseignement de **spécialité suivi uniquement en classe de première** (coefficient 8),
- L'**histoire-géographie**, l'**enseignement scientifique**, la **langue vivante A**, la **langue vivante B**, l'**éducation physique et sportive** (respectivement affectés d'un coeff 6) ;
- L'**enseignement moral et civique** (coefficient 2).

Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales		
Enseignement de spécialité de 1 ^{re}	8	8
Histoire-géographie	3	3
Langue vivante A	3	3
Langue vivante B	3	3
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3
Éducation physique et sportive	6	6
Enseignement moral et civique	1	1
		40

En ce qui concerne les enseignements optionnels, chacun d'entre eux est pris en compte avec un **coefficient 2 pour la classe de première** et un **coefficient 2 pour la classe de terminale**. Ces coefficients **s'ajoutent à la somme des coefficients** portant sur les enseignements obligatoires. L'inscription à une option à l'examen comporte, pour le candidat, l'obligation de faire valoir ses résultats en contrôle continu dans cet enseignement.

Les enseignements de spécialité, la philosophie et le Grand oral

- Mathématiques : le [programme](#), l'[épreuve](#), les [aménagement](#)s,
- Physique Chimie : le [programme](#), l'[épreuve](#), les [aménagement](#)s,
- Sciences de la vie et de la terre : le [programme](#), l'[épreuve](#), les [aménagement](#)s,
- Sciences économiques et sociales : le [programme](#), l'[épreuve](#), les [aménagement](#)s,
- Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques : le [programme](#), l'[épreuve](#),
- Philosophie : le [programme](#), l'[épreuve](#),
- Le grand oral : description de l'[épreuve](#).

L'épreuve du « Grand oral » a été conçue pour permettre au candidat de montrer sa **capacité à prendre la parole en public de façon claire et convaincante**. Elle lui permettra aussi d'utiliser les **connaissances liées à ses spécialités** pour **démontrer ses capacités argumentatives** et la **maturité de son projet de poursuite d'études**, voire professionnel. Il est indispensable pour préparer sereinement et aborder correctement cette épreuve terminale d'avoir une **vision d'ensemble anticipée sur le contenu des programmes** des deux spécialités et être capable de mettre en perspective, en relief et en lien la **construction de son projet d'orientation post-bac**.

Coefficients transitoires pour la session 2022

Pour la session 2022, les candidats dits scolaires conservent le bénéfice des **notes qu'ils ont obtenues en classe de première au cours de l'année 2020-2021**. Cette conservation des notes s'opère à due **proportion des coefficients qui leur étaient attribués**. Ainsi, leurs coefficients s'organisent comme suit, s'agissant des enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales :

	Première 2020-21	Terminale 2021-22	Total cycle session 2022
Enseignement de spécialité de 1 ^{re}	5		5
Histoire-géographie	3,33	3	6,33
Langue vivante A	3,33	3	6,33
Langue vivante B	3,33	3	6,33
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	2,5	2,5	5
Éducation physique et sportive		5	5
Enseignement moral et civique		1	1
Notes de bulletins tous enseignements (5 %)	5		5
Total	22,5	17,5	40